



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
www.dreux-agglomeration.fr

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

---

RESSOURCES  
FINANCES

**Budget annexe Office de tourisme : budget primitif 2023**

Rapporteur : Patrick RIEHL

**N°2022-298**

---

Nombre de membres en exercice	<b>123</b>
Nombre de présents	<b>69</b>
Nombre de pouvoirs	<b>10</b>
Votants	<b>79</b>
Secrétaire de séance : Stéphane DEBACKER	

L'an 2022, le 12 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU)  
Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; . Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Yannick PAINLEVE

---

(ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUFFI-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoît LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) donne pouvoir à M. LAMOUR (CRUCEY VILLAGES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. MALHAPPE (GILLES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; Mme PIERRON (Boullay les deux églises) donne pouvoir à M. BLANCHARD (ST SAUVEUR MARVILLE) ;

**Il a été exposé que,**

Les éléments des budgets primitifs 2023 détaillés sont ceux qui ont été présentés au Conseil communautaire dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2023 lors de la séance du 21 novembre 2022. Certains éléments ont pu évoluer au regard des discussions budgétaires qui se sont déroulées jusqu'alors et pour tenir compte d'informations nouvelles : ceux-ci sont présentés ci-après.

**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME : BUDGET PRIMITIF 2023**

Le budget primitif 2023 du budget annexe Office de tourisme s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **472 400 €** en section de fonctionnement ;
- **16 250 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 488 650 €**, qui se répartit comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Réelles	457 454	Réelles	466 400
Ordre	14 946	Ordre	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>472 400</b>	<b>TOTAL</b>	<b>472 400</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Réelles	10 250	Réelles	1 304
Ordre	6 000	Ordre	14 946
<b>TOTAL</b>	<b>16 250</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 250</b>

Les opérations d'ordre consistent en :

- l'amortissement des biens (14 700 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (6 000 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement) ;
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (246 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement).

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer au moins le remboursement du capital de la dette.

**1. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement**

Elles se répartissent comment suit :

		BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
<b>DEPENSES REELLES</b>			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 481	69 202
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	337 882	377 795
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 000	9 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	700	701
66	CHARGES FINANCIERES	235	205
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	551
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 706	0
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>427 504</b>	<b>457 454</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 500	0
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	13 600	22 700
73	IMPOTS ET TAXES	170 000	185 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	256 004	258 700
<b>Total recettes réelles</b>		<b>444 742</b>	<b>466 400</b>

L'Office de tourisme travaille actuellement sur le **déploiement d'une nouvelle stratégie touristique** pour porter l'ambition touristique pour le territoire du Pays de Dreux.

**Les dépenses de fonctionnement** prévoient l'augmentation de la gamme de produits souvenirs à l'effigie de la nouvelle signature touristique « Nature Royale » ayant pour objectif de répondre aux attentes des visiteurs, de mettre en avant la nouvelle identité du territoire et de contribuer à l'équilibre économie de l'Office de tourisme.

A l'instar du budget annexe Atelier à spectacle, **le budget annexe Office de tourisme bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal**. Son montant prévisionnel pour 2023 sera de 258 700 euros. Pour rappel, le montant 2022 était de 256 004 euros : cela représente une évolution de 1% de BP à BP.

**La taxe de séjour, payée aux hébergeurs qui la reversent ensuite à l'Agglo, est intégralement perçue par le budget Office de Tourisme**. Elle est en effet affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire. Pour les hébergements situés en Eure- et-Loir, le Département a institué une taxe additionnelle qui s'ajoute à la taxe de séjour. Sur le montant qu'elle perçoit au titre de la taxe de séjour, l'Agglo doit donc reverser au département la part lui revenant.

Après deux années marquées par la survenance de la COVID, le produit prévisionnel de taxe de séjour pour 2022 avait été estimé à 165 000 euros. En tenant compte du produit de taxe de séjour perçu depuis le début de l'année ainsi que de la dynamique départementale actuelle ressentie en matière touristique, l'Office de tourisme escompte recevoir sur l'année 2023 185 000 euros au titre de celle-ci.

Les produits des services et du domaines et ventes diverses sont revus à la hausse en 2023 en raison de animations organisées par l'Office de Tourisme, de la vente de produits boutique à l'étiquette de la nouvelle signature « Nature Royale » et du dépôt-vente de produits locaux pour lequel une marge est perçue sur les produits vendus.

## 2. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
<b>DEPENSES REELLES</b>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000	1 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000	1 300
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 600	7 950
Total dépenses réelles		<b>25 600</b>	<b>10 250</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 000	1 304
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0
Total recettes réelles		<b>9 000</b>	<b>1 304</b>

Les **dépenses réelles d'investissement 2023** s'élèvent à 10 250 euros et se répartissent ainsi :

- remboursement du capital de la dette : 1 000 € ;
- investissements réels pour un montant de 9 250 euros pour l'acquisition de matériel de bureau et informatique ainsi que d'un triporteur.

Ces dépenses sont financées par des **recettes réelles d'investissement** de F.C.T.V.A ainsi que par l'autofinancement.

**VU** le code général des collectivités territoriales


**VU** les instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49

**VU** la délibération n°2022-250 du 21 novembre 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2023

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : Maxime DAVID, Marie-Françoise SCAVENNEC) :

**ARTICLE 1 : - APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe Office de tourisme arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées ci-dessus.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié le : 22/12/2022</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;"><b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> <b>Dreux, le 21/12/2022</b></p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;"><b>Gérard SOURISSEAU</b> <b>Président</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Stéphan DEBACKER</b> <b>Secrétaire de séance</b></p>
--	--